

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE

PLAN D'URBANISME 2016 3 ième version / Juin 2016

Adopté par le règlement 2016-059



PIERRE-YVES GUAY
PH.D / URBANISTE PARAJURIDIQUE
ET SOCIOLOGUE

280, rue Bord-de-l'Eau Ouest, #301
Longueuil (Québec) J4H 3Y8
T: 514.862.4639
guay.pierre-yves@uqam.ca

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE**

Règlement n° 2016-059

RÈGLEMENT RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME

Avis de motion :

Adoption du projet de règlement :

Avis de l'assemblée publique de consultation :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du règlement :

Approbation par la MRC :

Certificat de conformité :

Entrée en vigueur :

Avis de l'entrée en vigueur :

MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME	
Numéro de règlement	Entrée en vigueur

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Chénéville juge opportun de réviser le plan d'urbanisme adopté par le règlement 2000-003 et de le remplacer par un nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce Conseil;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHÉNÉVILLE DÉCRÈTE L'ADOPTION DU PLAN D'URBANISME 2016, LEQUEL SE LIT COMME SUIT :



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p.4
Section 1 : Le profil municipal.....	p.7
La localisation	p.8
L’historique	p.9
La population	p.11
Les activités économiques	p.15
Les services communautaires et la vie culturelle.....	p.16
L’esthétique villageoise et le patrimoine bâti	p.18
L’environnement paysager et naturel.....	p.24
Les infrastructures et les réseaux existants	p.25
Les contraintes de sécurité à l’occupation du sol	p.26
Section 2 : La vision stratégique et les orientations d’aménagement	p.28
La vision stratégique	p.29
Orientation 1.....	p.30
Orientation 2.....	p.31
Orientation 3.....	p.32
Section 3 : Le cadre d’intervention	p.33
Affectation « Foresterie »	p.35
Affectation « Agriculture à potentiel élevé».....	p.36
Affectation « Villégiature »	p.37
Affectation « Habitat mixte ».....	p.38
Le réseau de circulation projeté	p.39
Conclusion	p.41
Médiagraphie.....	p.42
DISPOSITIONS FINALES.....	p.44
ANNEXE 1 - Cartes	
ANNEXE 2 - Crues des eaux	



INTRODUCTION

Un plan et des règlements

La qualité de vie des citoyens de Chénéville exige une planification territoriale et environnementale bien adaptée aux nouvelles réalités du milieu. Le présent plan d'urbanisme vise à répondre à cet objectif de valorisation du territoire et de bonification du milieu de vie qu'offre Chénéville. Avant de présenter les éléments qui composent ce plan d'urbanisme, rappelons les obligations des municipalités en matière de planification et de réglementation d'urbanisme.

En ce domaine, les municipalités disposent de deux pouvoirs principaux, distincts, mais complémentaires :

- 1) le pouvoir de planifier;
- 2) le pouvoir de réglementer.

Chacun de ces pouvoirs doit s'exprimer par le document d'urbanisme qui lui est spécifiquement assigné par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Le pouvoir de *planifier* s'exerce essentiellement par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'urbanisme, à l'intérieur duquel la municipalité expose ses stratégies de développement du territoire et la manière dont elle entend l'organiser physiquement et gérer son utilisation. À ce titre, le plan encadre la réglementation d'urbanisme en énonçant les objectifs qu'elle doit poursuivre. Le plan d'urbanisme explique donc les finalités à atteindre, alors que les règlements prescrivent les normes que les citoyens doivent respecter lorsqu'ils aménagent le domaine privé. Par conséquent, il est impossible d'avoir une réglementation adéquate et bien fondée si, au préalable, les objectifs qui lui serviront d'assise ne sont pas clairement définis dans le plan d'urbanisme.

Afin de remplir son rôle adéquatement, le plan d'urbanisme mettra en lumière les problèmes actuels, les tendances et les perspectives d'avenir. Il définira surtout les orientations d'aménagement à poursuivre, précisera les affectations du sol, les densités d'occupation et les réseaux de transport. Il déterminera également toute intervention concrète susceptible d'orienter l'évolution de l'occupation du sol conformément aux orientations d'aménagement retenues. À la différence d'un schéma d'aménagement et de développement d'une municipalité régionale de comté (MRC), qui doit se limiter aux questions d'intérêt régional, le plan d'urbanisme propose donc des solutions aux problèmes locaux.

Quant au deuxième pouvoir municipal, soit celui de *réglementer*, il s'exerce par l'élaboration et l'adoption d'une série de règlements qui composent la réglementation d'urbanisme. Elle constitue l'instrument technique et légal par lequel la municipalité peut faire respecter, sous la forme de normes et de critères juridiquement opposables aux citoyens, les décisions stratégiques découlant du plan d'urbanisme.



En assurant le succès de la planification municipale, la réglementation d'urbanisme constitue un véritable contrat social qui équilibre les libertés individuelles des concitoyens, en matière d'utilisation du sol, de façon à améliorer la qualité du milieu bâti et le bénéfice que chaque citoyen peut en retirer.

Une révision obligatoire

Selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales doivent planifier et réglementer leur territoire de façon cohérente avec la planification régionale exprimée par les schémas d'aménagement et de développement de leur MRC. Par conséquent, lorsqu'un tel schéma de MRC est révisé, chacune des municipalités locales concernées doit ensuite réviser son propre plan d'urbanisme et les règlements afférents afin qu'ils soient conformes au nouveau schéma de la MRC. En outre, cette révision des documents d'urbanisme est l'occasion idéale d'actualiser leur contenu en tenant compte de l'évolution territoriale récente et des nouveaux objectifs d'aménagement de la municipalité.

La révision des plans et de la réglementation d'urbanisme est un exercice qui peut être d'une envergure très variable, d'une municipalité à l'autre, selon l'état des documents en vigueur, l'évolution du territoire et les perspectives éventuelles de développement. Cette révision peut ainsi simplement consister à modifier les documents en vigueur ou, si nécessaire, à les remplacer complètement. Dans le cas de Chénéville, cette révision consiste en un remplacement complet des documents antérieurs, et non pas en une simple modification. Ainsi, la municipalité s'implique activement dans l'amélioration du milieu de vie des citoyens.

Le présent plan d'urbanisme remplace donc celui qui était en vigueur à Chénéville jusqu'à maintenant. Quant à la réglementation qui l'accompagne, elle fait l'objet d'un document distinct et remplace également l'ancienne réglementation d'urbanisme. Ces nouveaux documents d'urbanisme sont conformes aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement en vigueur sur le territoire de la MRC Papineau.



Ce plan d'urbanisme est divisé en trois sections :

SECTION 1 : Le profil municipal

Présentation du bilan des principales caractéristiques de la municipalité.

SECTION 2 : La vision stratégique et les orientations d'aménagement

Énoncé de la vision stratégique de la municipalité, des orientations d'aménagement et des objectifs à poursuivre.

SECTION 3 : Le cadre d'intervention

Exposé des principes d'aménagement visant à encadrer les interventions sur le territoire. Ces principes touchent les affectations du sol, les densités d'occupation et les voies de circulation.



Ce plan d'urbanisme est également accompagné d'un deuxième document, intitulé « **Réglementation d'urbanisme** », comprenant les règlements qui assureront, sur le domaine privé, l'atteinte des objectifs et la réalisation des principes du plan d'urbanisme qui reposent sur l'exercice du droit de propriété des citoyens.

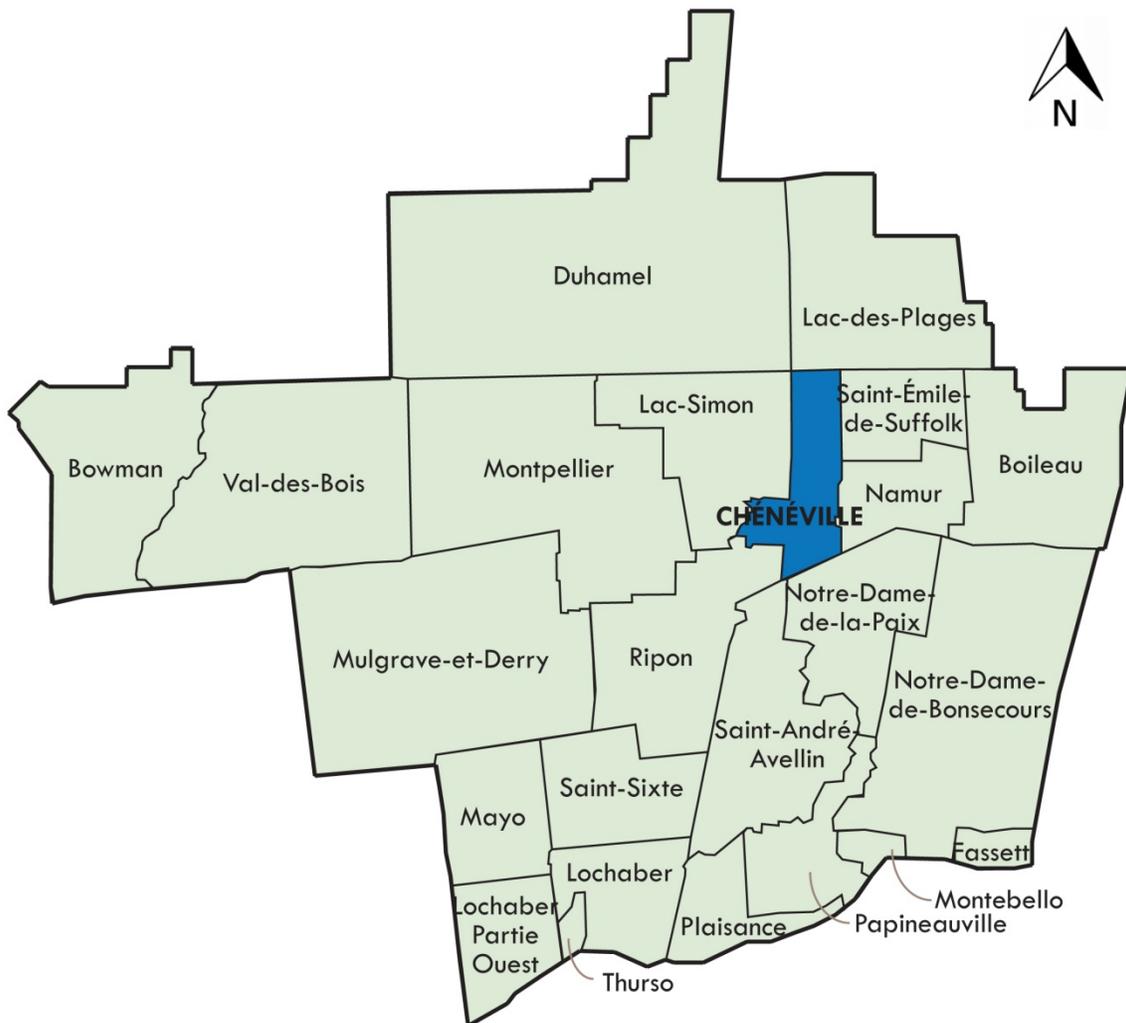


SECTION 1 | LE PROFIL MUNICIPAL



LA LOCALISATION

Située presque au centre de la MRC Papineau, la municipalité de Chénéville se trouve à moins de 70 kilomètres de Mont-Tremblant, à près de 95 kilomètres de la région Hull-Ottawa et à un peu plus de 160 kilomètres de la région montréalaise. Le territoire de Chénéville, qui s'étend sur 65,15 km², est traversé par les routes 315 et 321 et est entouré par les municipalités de Lac-Simon, Lac-des-Plages, Saint-Émile-de-Suffolk, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Ripon ainsi qu'une toute petite partie de Saint-André-Avellin.



Localisation de la municipalité dans la MRC Papineau

Carte : Mélissa Fachinetti



L'HISTORIQUE

La vallée de la Petite-Nation, dans laquelle s'insère Chénéville, fut découverte par Champlain en 1613, alors qu'il naviguait sur les affluents de la rivière des Outaouais. Les Amérindiens occupaient déjà le territoire depuis plus de quatre millénaires¹. L'arrivée des Européens activa la traite des fourrures et, par conséquent, les rivalités entre les Algonquins « Oueskarinis » et les Iroquois, qui se disputèrent âprement le contrôle des territoires de traite et des plans d'eau. Leurs populations se décimèrent.

En voyant les bois clairs de la région, Champlain crut que ces terres étaient très fertiles et pouvaient fonder une agriculture florissante. C'est pourtant la foresterie qui, pendant le XVIII^e siècle, stimula la colonisation. L'agriculture sera relativement confinée à un rôle d'activité de subsistance, comme complément à l'économie forestière.

Les premières demeures permanentes furent érigées en 1845 par les quelques familles amérindiennes qui s'établirent près du lac Simon. Parmi ces familles, celle de Marie-Louise Cimon et de M. Canard Blanc, qui nommera le lac et son île principale.

À cette époque, les territoires de Vinoy, Chénéville et Lac-Simon n'étaient pas encore constitués en municipalités. Ils composaient une seule et unique entité territoriale, à fondement religieux. En 1862, on y comptera une centaine de familles qui, au cours des années qui suivront, construiront une chapelle, une école et un presbytère². En 1877, le chemin de fer reliant Hull à Montréal stimule le développement de la région. Quelques familles défrichent de grandes terres assez fertiles.

En 1880, la paroisse de Saint-Félix-de-Valois remplaça l'ancienne mission. Elle continue, encore aujourd'hui, à regrouper les paroissiens des trois municipalités qui seront progressivement créées sur son territoire. La municipalité de Lac-Simon sera constituée en 1881, et sera suivie par Chénéville en 1903, dont le nom rend hommage au maître de poste Hercule Chéné. On érigea à Chénéville le couvent qui deviendra celui des Sœurs Grises de la Charité, et un peu plus tard, soit en 1916, la splendide église gothique. Vinoy se détachera de Chénéville en 1920.

Les deux municipalités évolueront ensuite selon des vocations bien différentes. Malgré le fait que la prospérité d'après-guerre profitera peu à la vallée de la Petite-Nation, Chénéville bénéficiera du tourisme régional et sa localisation stratégique lui permettra de devenir le principal pôle commercial et de services du nord de la MRC de Papineau. Un peu à l'écart, Vinoy développera une vocation essentiellement agroforestière ainsi que, de façon complémentaire,

¹ LAROUCHE, Lina; COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE PAPINEAU. *Si Papineau m'était conté...* Papineauville. 1990. p.5.

² LAMARCHE, Claude. *L'histoire de la vallée de la Petite-Nation*. Ottawa. 1976.



la villégiature rurale. Les deux territoires se réunifieront en une seule municipalité en 1996. L'économie municipale, ainsi plus diversifiée, profitera des différences qui distinguaient autrefois les municipalités fondatrices.



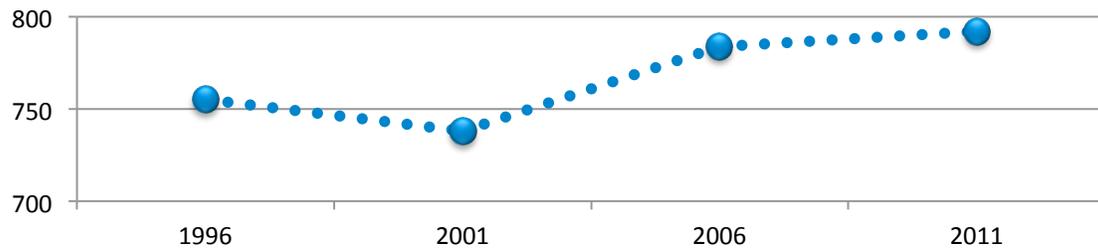
LA POPULATION³

La densité d'occupation et les variations démographiques

En 2011, la population permanente de Chénéville se chiffrait à 792 habitants. Bien que la municipalité ne soit pas l'une des plus peuplées de la MRC Papineau, elle présentait toutefois une densité de 12,2 habitants/km², soit un ratio assez élevé considérant que la densité moyenne de la région est de 7,7 habitants/km².

Depuis la fusion avec Vinoy⁴, le 21 août 1996, le territoire municipal s'est agrandi et les effectifs populationnels ont augmenté. Depuis cette date, Chénéville a connu une légère croissance démographique, plus ou moins constante, passant de 755 à 792 habitants en 15 ans.

GRAPHIQUE 1
VARIATION DE LA POPULATION, ENTRE 1996 ET 2011



Source des données : STATISTIQUE CANADA. Recensements 1996 à 2011.

La composition de la population

Selon les données recueillies par *Statistique Canada* pour l'année 2011 et tel qu'illustré sur le graphique 2, la population chénévilloise se compose principalement d'individus âgés de 50 ans et plus, et ce, dans une proportion de 51,2%. Le graphique montre également que les jeunes familles ne représentent qu'une part relativement faible de la population. À titre d'exemple, le groupe des individus âgés de 0 à 14 ans ne représente qu'environ 12% de l'ensemble des habitants. Le Conseil souhaite que cette proportion augmente sensiblement.

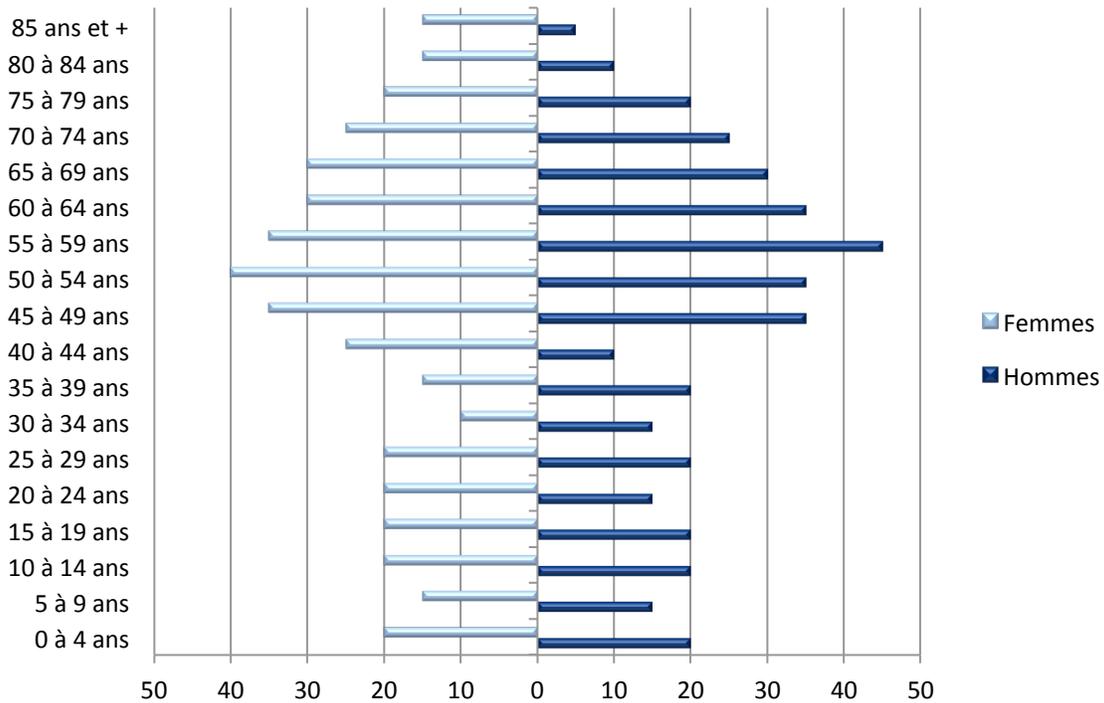
Toutefois, ce phénomène n'est pas exclusif à Chénéville. En effet, plusieurs municipalités de la MRC Papineau sont également aux prises avec un tel « déséquilibre » générationnel. Le fait que la majorité des établissements d'enseignement postsecondaire, notamment les cégeps et les universités, se retrouvent parfois à plusieurs centaines de kilomètres, ne contribue certainement à la rétention des jeunes adultes sur le territoire.

³ Sauf mention contraire, les données utilisées dans la présente section proviennent de : STATISTIQUE CANADA. 2013. *Recensement du Canada*. En ligne. <<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>>

⁴ MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010. *Chénéville – Répertoire des municipalités*. En ligne. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/80103/>>



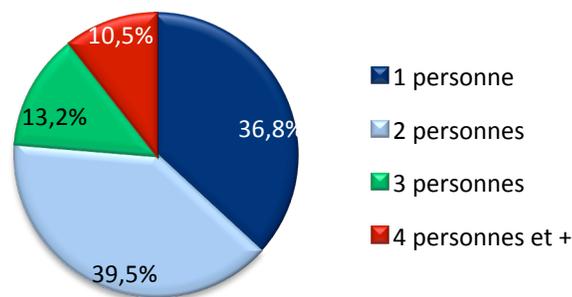
GRAPHIQUE 2
GROUPES D'ÂGE EN 2011



Source des données : STATISTIQUE CANADA. Recensement 2011.

Comme le montre le graphique 3, les ménages chénévillois composés d'une ou de deux personnes constituent respectivement 36,8% et 39,5% des ménages, soit un peu plus de 3 ménages sur 4. À l'inverse, les ménages qui sont composés de 3 ou 4 personnes ne représentent plus que 13,2% et 10,5% des ménages, soit un peu moins d'un ménage sur 4.

GRAPHIQUE 3
PROPORTION DES MÉNAGES SELON LEUR TAILLE, EN 2011



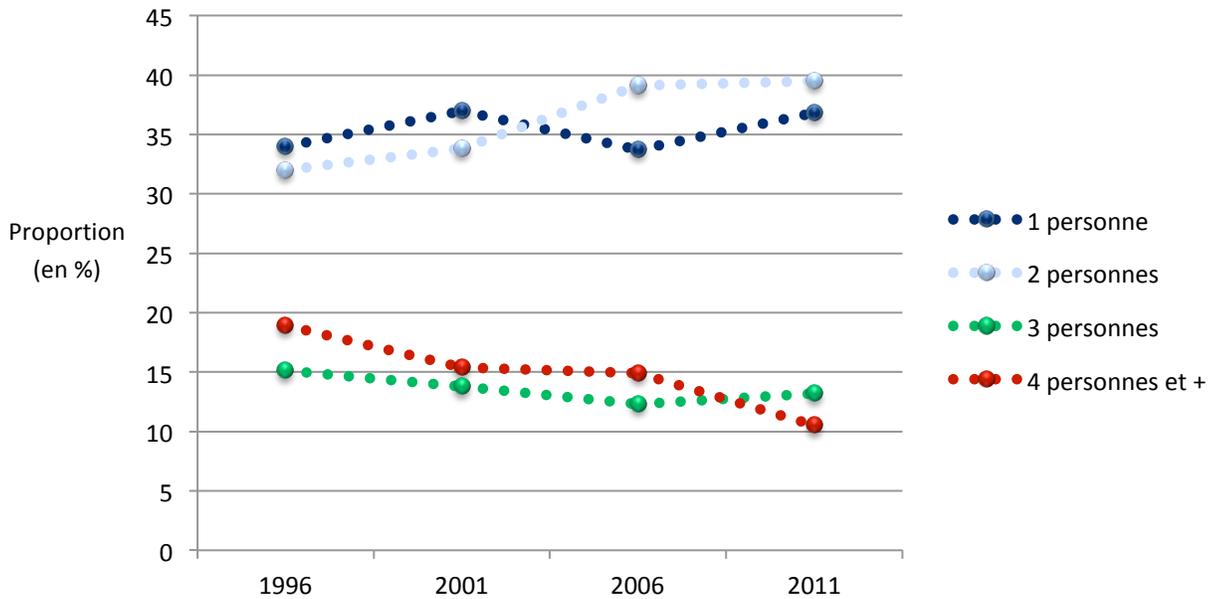
Source des données : STATISTIQUE CANADA. Recensement 2011.



Le graphique 4 illustre l'évolution de la taille des ménages entre 1996 et 2011. Il nous permet de remarquer que le ratio des ménages de plus grande taille a considérablement diminué depuis les dernières années. Dans le cas des ménages regroupant 4 personnes et plus, leur proportion a pratiquement chuté de moitié entre 1996 et 2011.

GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES MÉNAGES SELON LEUR TAILLE, DE 1996 À 2011



Source des données : STATISTIQUE CANADA. Recensements 1996 à 2011.

La situation économique de la population

Bien que les dernières données publiées à ce sujet datent de 11 ans, elles montrent que le revenu moyen des Chénévillois se situe sous la moyenne papinoise et que le chômage y est plus élevé. En effet, le revenu moyen des ménages dans la municipalité s'élevait, en 2005, à près de 35 200 \$, alors qu'il se chiffrait à un peu plus de 45 600 \$ pour la région. Il s'agit d'ailleurs d'une situation qui n'est pas étrangère à un certain nombre de municipalités situées plus au nord de la MRC.

TABLEAU 1

REVENU MOYEN ANNUEL DES MÉNAGES SELON LA MUNICIPALITÉ, EN 2005

Boileau	37 289\$
Chénéville	35 191\$
Lac-Simon	48 632\$
Montpellier	38 079\$
Plaisance	48 606\$
Thurso	49 042\$
MRC Papineau	45 631\$

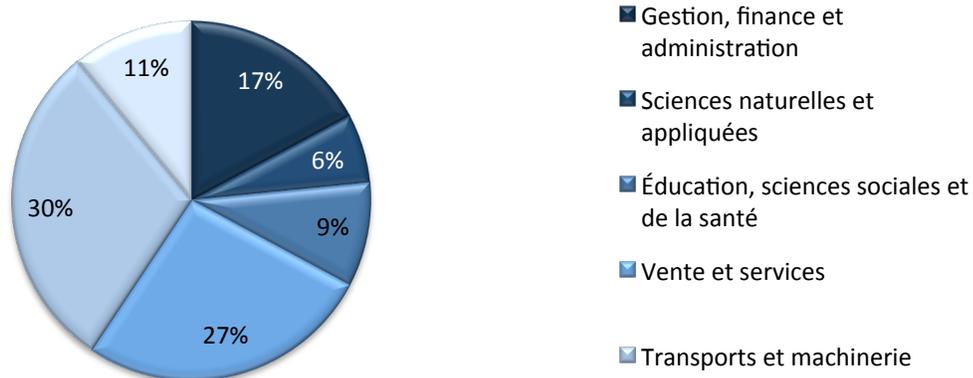
Source des données : STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.



Pour ce qui est du taux de chômage affiché par la municipalité, il se chiffrait à 17,6% en 2005, soit le double du taux moyen régional, qui était de 8,8% à la même période. Étant donné que Chénéville se trouve à une distance considérable des grands centres et que l'économie locale est principalement basée sur la villégiature estivale, bon nombre des emplois disponibles sont donc strictement saisonniers. À cet effet, la municipalité souhaiterait promouvoir le tourisme hivernal, de façon à créer davantage d'emplois non-saisonniers à temps plein.

Le graphique 5 illustre les domaines d'emploi qu'occupe la population active de la municipalité. En 2006, les 335 Chénévilloises et Chénévillois considérés comme « actifs » se répartissaient dans les proportions suivantes, selon la profession pratiquée :

GRAPHIQUE 5
RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LA PROFESSION, EN 2006



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.

Étant donné la distance qui sépare Chénéville des agglomérations urbaines où se concentre une large diversité d'emplois, le facteur « éloignement » est sans doute l'une des raisons expliquant la faiblesse relative du revenu et le chômage élevé. Or, il sera fort intéressant de vérifier cette hypothèse lorsque de nouvelles données tiendront compte de l'impact du parachèvement de l'autoroute 50, qui permet de rejoindre les grands centres urbains beaucoup plus facilement et rapidement qu'auparavant. Quoiqu'il en soit, le Conseil favorise l'établissement de nouvelles entreprises et d'institutions propices à la création d'emplois plus qualifiés, susceptibles d'inciter de nouveaux ménages à s'établir sur le territoire.



LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dénombrant plus d'une cinquantaine d'entreprises de vente au détail et de services professionnels⁵, la municipalité de Chénéville est, au nord de la MRC, l'une des mieux pourvues à cet effet. Les résidants et les villégiateurs ont ainsi facilement accès à divers types de commerces qui comblent la plupart des besoins courants, par exemple en alimentation, restauration, soins de santé et de beauté, pharmacie, mécanique et quincaillerie. La municipalité comprend également quelques boutiques et services plus spécialisés, à l'attention particulière des visiteurs de passage, ainsi qu'un bureau d'information touristique.

Malgré le fait que les commerces et services de Chénéville parviennent à capter la clientèle touristique des principaux pôles d'achalandage du nord de la MRC, notamment le *Centre touristique du lac Simon*, la municipalité offre très peu de possibilités d'hébergement aux visiteurs. Compte tenu de sa proximité avec certains des emplacements les plus attrayants et de ses paysages champêtres fort agréables, Chénéville aurait tout intérêt à considérer l'implantation et le développement de sites d'hébergement variés et ainsi devenir une destination touristique la plus « complète » possible.

À l'extérieur du noyau urbanisé de la municipalité, la présence des activités et des sites agricoles au sein de l'économie locale n'est pas à négliger. En effet, Chénéville compte plusieurs exploitants agricoles sur son territoire, qui pratiquent tout autant l'élevage porcin et bovin, l'acériculture, l'apiculture et la culture de céréales. Considérant que l'agriculture est en perte de vitesse dans la région et que les surfaces en friche se multiplient, il serait certainement avantageux de relancer l'agriculture de proximité en permettant le morcellement de certaines terres tout en préservant leur vocation agricole, d'autant plus que les sols chénévillois (dont plusieurs servent au pâturage) présentent un fort potentiel de rendement. En encourageant l'établissement de fermettes et de petits producteurs spécialisés, la municipalité pourrait ainsi bénéficier de l'intérêt grandissant des consommateurs vis-à-vis l'expérience du terroir et des produits du savoir-faire local. Ainsi, en plus de consolider son rôle en tant que pôle de services desservant les grands centres touristiques du nord de la région, Chénéville aurait également la chance de diversifier son économie en offrant davantage de produits bio-alimentaires exclusifs, qui ajoutent beaucoup à l'expérience du visiteur.

⁵ MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE. 2012. *commerces locaux*. En ligne. <<http://www.ville.cheneville.qc.ca/COMMERCESLOCAUX.htm>>



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET LA VIE CULTURELLE

En ce qui a trait aux services d'éducation francophone, l'enseignement préscolaire et primaire est offert à Chénéville par l'école Adrien-Guillaume. Les étudiants de niveau secondaire fréquentent l'école Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville. Ces deux institutions font partie de la *Commission scolaire au Cœur-des-Vallées*. Pour ce qui est du volet anglophone, la *Namur Intermediate School*, de la *Commission scolaire Western Québec*, reçoit les élèves du niveau préscolaire jusqu'au niveau secondaire de 1^{er} cycle. Au niveau postsecondaire, les cégeps et autres institutions collégiales se situent à distance considérable de la municipalité, soit dans les régions de Gatineau, de Mont-Tremblant et de Saint-Jérôme. Il en va de même pour les établissements universitaires, les principaux campus se trouvant dans les régions de Gatineau-Ottawa (*Université du Québec en Outaouais* et *Université d'Ottawa*) et de Montréal, en plus des quelques antennes universitaires basées dans les Laurentides. La région papinoise se réjouit cependant de l'implantation à Ripon⁶ de *l'Institut des sciences de la Forêt feuillue tempérée*, une division de *l'Université du Québec en Outaouais* spécialisée en foresterie.

En matière de services sociaux et sanitaires, la municipalité a la chance de disposer d'une clinique médicale, d'un service ambulancier et d'une coopérative de santé et de bien-être. D'autre part, situé à une vingtaine de minutes en voiture, le *CLSC Petite-Nation*, à Saint-André-Avellin, permet également de répondre à certains besoins en matière de santé⁷. Autrement, les cas d'urgence sont généralement traités au centre hospitalier de Buckingham, soit à un peu plus de 50 kilomètres de Chénéville.

Contrairement à certaines municipalités de la région, Chénéville a la chance d'être bien pourvue en équipements, en installations et en établissements servant la vie communautaire. En effet, la municipalité possède entre autres une bibliothèque, établie à l'intérieur de l'ancien presbytère, qu'elle partage avec les citoyens de Lac-Simon. Elle a d'ailleurs fait peau neuve récemment. Le centre de loisirs qui se trouve à proximité offre des activités de toutes sortes aux jeunes et moins jeunes, alors que le gymnase du centre communautaire, en plus de servir à différentes activités sportives, profite également à diverses associations comme le Club de l'âge d'or, le Cercle des fermières, les Filles d'Isabelle et les Chevaliers de Colomb. On retrouve aussi une variété d'installations extérieures, comme une patinoire, des terrains de soccer, de baseball et de tennis, des sentiers de randonnée en montagne, des glissades hivernales, des parcs de jeux pour enfants ainsi qu'un camp de jour.

Outre ces installations administrées par la municipalité, on retrouve également des jardins communautaires, qui avoisinent l'école Adrien-Guillaume. Ces derniers sont sous l'égide de

⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2009. *Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) - Investissement de près de 9,5 M\$ en Outaouais pour le développement d'un créneau en foresterie*. En ligne.

<<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Fevrier2012/20/c5645.html>>

⁷ CENTRE DE SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ DE PAPINEAU. s.d. *CLSC et Centre d'hébergement Petite-Nation*. En ligne.

<<http://www.cssspapineau.qc.ca/>>



l'organisme *Alliance Alimentaire Papineau*, via son programme *Jardins Partage*, qui initie la collectivité à l'écologie par la participation collective à l'entretien et à l'efflorescence du jardin.⁸ S'ajoutent également des ateliers culinaires qui honorent les produits récoltés sur place.

Afin de consolider les efforts déployés pour attirer davantage de jeunes familles et assurer une qualité de vie adéquate aux résidants plus âgés, le Conseil de Chénéville a simultanément adopté, en 2012, une politique familiale ainsi qu'un acte de « Municipalité Amie Des Aînés ».⁹ Ce programme double propose une série d'objectifs et d'interventions visant différents aspects de la vie quotidienne (sécurité, transport, habitation, environnement, services, loisirs, etc.).

La vie culturelle de Chénéville laisse également place à des festivités et des événements de plus importants. Parmi ceux-ci, se retrouve l'incontournable *Jour J-BMR*, un événement annuel depuis 2007 et une référence en matière de cyclisme à travers la Petite-Nation, où les gens sont invités à parcourir en vélo un circuit traversant plusieurs municipalités de la région. Alors qu'à ses débuts, l'événement rejoignait essentiellement les résidants locaux, ses instigateurs cherchent aujourd'hui à lui donner une envergure régionale en offrant un éventail d'activités complémentaires variées.¹⁰ La municipalité accueille également l'*Auto Expo Chénéville*, une très populaire exposition de véhicules d'antan.

Finalement, on retrouve également plusieurs artisans en sol chénévillois, lesquels contribuent d'ailleurs à l'économie locale et ajoutent au charme de la municipalité. Ainsi, plusieurs petits ateliers, se spécialisant dans divers domaines (artisanat, ébénisterie, art culinaire et gastronomie, etc.), ponctuent le territoire et participent à l'effervescence culturelle et au savoir-faire local.

⁸ ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU. 2010. *Alliance Alimentaire Papineau – Entraide alimentaire*. En ligne. <<http://www.alliancealimentairepapineau.com/>>

⁹ MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE. 2012. *Politique familiale et MADA*. 11 pages.

¹⁰ MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE. 2013. *Jours J BMR – L'invasion de la Petite-Nation*. En ligne. <<http://www.letourdulacsimonbmr.ca/>>



L'ESTHÉTIQUE VILLAGEOISE ET LE PATRIMOINE BÂTI

Profitant d'un emplacement privilégié au croisement des routes 315 et 321, Chénéville est dotée d'un noyau villageois dense et animé, où se concentre la majorité des constructions. Ce noyau présente une belle mixité fonctionnelle. La rue Principale (route 321) est la plus agréable et harmonieuse pour l'œil. Sa trame resserrée et l'absence de cours avant lui donne un cachet intime et convivial. Quoique de facture généralement modeste, les bâtiments jouissent d'une architecture et de coloris pittoresques. Abstraction faite de quelques rares espaces dénaturés et ternes, l'ensemble pique la curiosité des gens et les invite à ralentir et à observer, d'autant plus que le décor est parsemé de verdure.

En revanche, il en va autrement pour la rue Albert Ferland (route 315). Ici, un modèle d'implantation plus conventionnel, d'inspiration banlieusarde, privilégie des cours avant relativement profondes qui servent le plus souvent au stationnement des véhicules. On y retrouve également certaines entreprises aux dimensions considérables, qui s'ouvrent sur de vastes surfaces asphaltées. Malgré tout, certains tronçons résidentiels mieux végétalisés arborent une atmosphère assez sympathique. Cet axe routier devrait renforcer sa vocation commerciale par divers aménagements (trottoirs, accotement asphalté permettant la circulation cycliste), prévus de concert avec le ministère des Transports.

D'autre part, des efforts d'embellissement ont été déployés dans l'îlot où se trouvent l'église Saint-Félix-de-Valois et la mairie. Des pièces de mobilier urbain ont été intégrées dans des espaces publics améliorés, bonifiant ainsi leur allure et leur caractère invitant.

Considérant que la qualité des paysages bâtis a des répercussions indéniables sur le dynamisme, l'attractivité ainsi que sur le sentiment de fierté et d'appartenance d'une collectivité, la municipalité souhaite continuer les efforts d'embellissement entrepris, notamment en matière de revalorisation du patrimoine bâti.

Regroupant principalement des constructions à vocation résidentielle et religieuse, le patrimoine bâti de Chénéville se distingue par sa diversité fort intéressante en termes de styles architecturaux. La municipalité compte également certains éléments datant des débuts de sa colonisation, il y a plus de 160 ans, ce qui est relativement peu commun dans la région. Malheureusement, quelques bâtiments présentent un état d'authenticité et une condition globale discutables, malgré la variété stylistique, l'éventail de composantes et leur valeur d'âge.



Patrimoine résidentiel



403, route 315

Date de construction : circa 1915
Style vernaculaire américain
Excellent état d'authenticité*



92, rue D'Youville

Date de construction : 1943
Maison cubique
Bon état d'authenticité*



94, rue Mangin

Date de construction : circa 1900
Maison cubique
État d'authenticité passable*



63, rue Montfort

Date de construction : circa 1910
Style vernaculaire américain
Excellent état d'authenticité*



114, rue Papineau

Date de construction : circa 1920
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*

* Évaluation de l'état d'authenticité par la firme *Bergeron Gagnon Inc.*, consultants en patrimoine culturel et muséologie





22, rue Principale

Date de construction : circa 1930
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*



42, rue Principale

Date de construction : circa 1910
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*



49, rue Principale

Date de construction : circa 1910
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*



55, rue Principale

Date de construction : circa 1890
Style vernaculaire américain
Excellent état d'authenticité*



56, rue Principale

Date de construction : circa 1920
Style vernaculaire américain
Excellent état d'authenticité*





69, rue Principale

Date de construction : circa 1870
Maison québécoise d'inspiration
Mauvais état d'authenticité*



82, rue Principale

Date de construction : circa 1920
Maison cubique
Excellent état d'authenticité*



84, rue Principale

Date de construction : circa 1940
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*



92, rue Principale

Date de construction : circa 1912
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*



99-101, rue Principale

Date de construction : circa 1858
Style néogothique
État d'authenticité passable*





112, rue Principale

Date de construction : circa 1902
Style vernaculaire américain
Bon état d'authenticité*



116, rue Principale

Date de construction : circa 1920
Maison cubique
Bon état d'authenticité*



355, rue Racicot

Date de construction : circa 1900
n.d
Excellent état d'authenticité*

Patrimoine agricole



605, Domaine-des-Quatre-As

Grange-étable
Date de construction : circa 1870
Bon état d'authenticité*

Patrimoine religieux



Route 315

Calvaire
Date de construction : circa 1970
Excellent état d'authenticité*





75, rue Hôtel-de-Ville

Ancien couvent Sainte-Famille

Date de construction : 1901

Mauvais état d'authenticité*

Bien que l'ancien couvent possède encore une forte symbolique religieuse et identitaire, le bâtiment fut considérablement modifié et dépouillé de plusieurs caractéristiques architecturales d'origine. Autrefois dédié aux Filles de la Sagesse, le bâtiment, très symétrique, s'élevait sur 3 étages et était doté d'une imposante toiture mansardée d'où émergeaient des lucarnes. Il était également pourvu de balcons centraux superposés, dont le sommet était coiffé d'un dôme et d'un clocheton. Les principaux changements structuraux eurent lieu vers la fin des années 1950¹¹, soit quelque temps après le départ des Filles de la Sagesse. À ce moment, la commission scolaire gérait l'édifice et souhaitait harmoniser son architecture à la nouvelle école qui y fut annexée. Malgré qu'il reste peu de sa forme initiale, il est intéressant de constater que certains éléments de l'ancien couvent furent réutilisés et mis en valeur. En effet, la pierre issue de l'étage supprimé fut réemployée pour parer la structure de l'école et le clocheton fut intégré à la place publique aménagée au croisement des rues D'Youville et Hôtel-de-Ville, à la demande de la *Corporation de développement économique de Chénéville*.¹² Le bâtiment abrite aujourd'hui la bibliothèque, une clinique d'optométrie et la coopérative de santé et de bien-être.

Outre l'ancien couvent et le calvaire situé en bordure de la route 315, le patrimoine religieux de Chénéville comprend également l'église Saint-Félix-de-Valois, une magnifique construction réalisée par les architectes Joseph-Elgide-Césaire Daoust et Louis-Zéphirin Gauthier, qui fut érigée aux abords de la rue Principale entre 1915 et 1916.¹³



Couvent Sainte-Famille, en 1955

Photo : Patrimoine Outaouais



Église Saint-Félix-de-Valois, en 2003

Photo : Conseil du patrimoine religieux

¹¹ MRC PAPINEAU. 2011. *Rapport synthèse – Inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais*. p.142.

¹² MUNICIPALITÉ DE CHÉNEVILLE. 2012. *Couvent Ste-Famille*. En ligne.

<<http://www.ville.cheneville.qc.ca/COUVENT.htm>>

¹³ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. 2012. « Église Saint-Félix-de-Valois ». *Répertoire du patrimoine culturel du Québec – Patrimoine immobilier*. En ligne.

<<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq>>



L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET NATUREL

Le panorama naturel

Sillonné par quelques cours d'eau, dont la rivière Petite-Nation, ponctué de lacs et dévoilant tantôt des paysages forestiers, tantôt des panoramas champêtres, l'environnement naturel de Chénéville séduit par sa quiétude et sa variété. Les principales entrées de la municipalité, soit par la route 321 en provenance de Ripon, ou par la route 315 en provenance de Namur, sont débordantes de verdure et présentent de paisibles vallons ou des escarpements rocheux où s'enchâsse la chaussée. En plus de préserver les merveilleuses perspectives que met en scène le territoire chénévillois, il importe de mettre en valeur les enveloppes paysagères qui sont visuellement perceptibles à partir des principaux points d'observation du territoire. Ces paysages sensibles sont indiqués à la carte 1 (annexe 1).

Territoires d'intérêt écologique

Étant donné la présence de plans d'eau et l'abondance du couvert végétal, on recense plusieurs milieux humides sur le territoire. Parce qu'ils présentent des caractéristiques écologiques distinctives, qu'ils abritent plusieurs espèces animales et floristiques et qu'ils sont particulièrement vulnérables aux interventions humaines, il importe d'accorder une attention méticuleuse à ces microenvironnements sensibles, de façon à préserver la biodiversité qui les habite et d'en assurer la pérennité. Ces zones d'intérêt écologique sont d'ailleurs illustrées à la carte 2, intitulée « Les territoires d'intérêt écologique ».

Aucun refuge faunique particulier n'a été recensé sur le territoire de Chénéville. Il en va de même avec les peuplements forestiers rarissimes ou menacés.



LES INFRASTRUCTURES ET LES RÉSEAUX EXISTANTS

Partiellement desservie, la municipalité puise son eau à même la rivière Petite-Nation, dans le segment situé entre l'aboutissement du chemin Lavergne et l'amont du chemin Petite-Nation. Pour des raisons bien évidentes, il importe d'encadrer rigoureusement les activités qui ont cours à proximité de ces lieux. Le reste de l'approvisionnement en eau s'effectue par l'intermédiaire de puits artésiens.

Les eaux usées sont recueillies par des installations septiques individuelles, dont l'entretien et la mise aux normes sont encadrés par la municipalité. Toutefois, on dénombre plusieurs installations problématiques et terrains n'ayant pas la superficie requise. Afin de trouver une solution durable, adéquate et écoresponsable, la municipalité étudie actuellement le potentiel et la faisabilité de divers projets, dont la construction d'un égout collectif et l'aménagement d'un marais filtrant. Ces projets pourraient d'ailleurs nécessiter l'utilisation de quelques terrains présentement vacants.

Du côté des infrastructures de transports, la municipalité est traversée par le réseau routier régional, soit par les routes 315 et 321. Puisque ces routes sont partiellement sous la responsabilité de *Transport Québec*, les coûts et la gestion de l'entretien sont partagés entre les deux paliers gouvernementaux. Pour ce qui est du réseau routier local, une certaine proportion des voies carrossables est pavée, principalement à l'intérieur du noyau villageois, tandis que les autres chemins, souvent peu empruntés, sont généralement en terre battue ou recouverts de gravier.



LES CONTRAINTES DE SÉCURITÉ À L'OCCUPATION DU SOL

Les zones inondables

La rivière Petite-Nation, dans laquelle se déversent les lacs Simon et Barrière, borde notamment l'extrémité ouest des frontières municipales. Les berges les plus basses, particulièrement lorsqu'elles avancent dans le lit de la rivière, sont submergées par les crues occasionnelles.

En 2003, *Enviro Videographic* a cartographié de nombreuses zones sujettes aux inondations dans la MRC Papineau. Parmi elles, se trouve le segment de la rivière Petite-Nation ceinturant l'ouest de Chénéville, lequel est d'ailleurs présenté à l'annexe 2. On y délimite une première zone, de récurrence « 0-20 ans », qui présente des probabilités accrues d'inondation, ainsi qu'une seconde zone, de récurrence « 20-100 ans », où l'éventualité d'une crue des eaux est moindre.

Pour assurer la sécurité publique, la municipalité limitera et encadrera rigoureusement la construction à l'intérieur de ces zones, surtout à l'intérieur de la zone « 0-20 ans ».

Les zones à risque de mouvements de terrain

Les sols de Chénéville ont des qualités considérables en matière de stabilité et de compaction. Toutefois, la diversité des composantes environnementales du territoire fait en sorte qu'il existe certaines zones plus vulnérables aux risques de mouvements de terrain.

En effet, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau a identifié quelques secteurs, dont certains se trouvent en sol chénévillois, qui pourraient être sujets à des mouvements de terrain. Même si les risques sont faibles, la municipalité doit, par précaution et dans l'intérêt public, encadrer rigoureusement les activités et les usages prenant place à l'intérieur et aux abords de ces zones, d'autant plus qu'elles se situent non loin du noyau villageois. Les secteurs à risque figurent à la carte 4 de l'annexe 1, intitulée « Les contraintes à l'occupation du sol ».

Les terrains contaminés et les sites de traitement des boues septiques et eaux usées

Selon le *Répertoire des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dont un extrait est reproduit ci-après, il existe deux terrains contaminés sur le territoire de la municipalité¹⁴. Ces derniers figurent d'ailleurs à la carte 4.

¹⁴ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Mars 2013. Répertoire des terrains contaminés – Chénéville. En ligne.
<<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp>>



Nom du dossier Numéro de la fiche	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) ² et qualité des sols résiduels après réhabilitation(Q)
			Eau souterraine	Sol	
(07) Outaouais					
Caisse populaire Desjardins de Chénéville (garage Dinel) 1441	36, rue Principale Chénéville 45,8865277778 -75,0567444444	Papineau	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Non terminée
Michel Dumouchel 1388	Chénéville 45,8794444444 -75,0052777778	Papineau		Produits pétroliers**	R : Non terminée

Extrait du Répertoire des terrains contaminés (septembre 2013)

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Afin d'assurer la sécurité publique et de protéger la santé des utilisateurs, la nature des contaminants impose certaines restrictions quant aux activités et aux usages qui peuvent prendre place dans ces lieux.

D'autre part, Chénéville est la seule municipalité de la région pourvue d'une entreprise de traitement régional des eaux usées et d'élimination des boues septiques. Afin d'éviter le voisinage d'usages « incompatibles » et de minimiser les impacts négatifs sur la qualité de vie des résidents, il est nécessaire d'encadrer rigoureusement les activités qui pourraient s'implanter aux environs de ce site. Son emplacement figure lui aussi à la carte 4.

La gestion des matières résiduelles, recyclables et compostables

Tout comme dans les autres municipalités de la MRC Papineau, les matières résiduelles recueillies à Chénéville sont éliminées dans le centre d'enfouissement de Lachute, lequel est opéré par le *Groupe environnemental Nord-Sud*. La municipalité offre également la collecte des matières recyclables. En ce qui a trait aux résidus compostables, les résidents ont la possibilité d'en disposer au site de compostage géré par l'entreprise locale *Épursol*.¹⁵

¹⁵ ÉPURSOL. s.d. *Épursol – Site de Compostage*. En ligne.
<<http://www.epursol.ca/site-de-compostage/>>



SECTION 2 | LA VISION STRATÉGIQUE ET LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



Un plan d'urbanisme ne doit pas se limiter à décrire un territoire et à diagnostiquer ses potentiels et ses contraintes. Par voie de conséquence et dans une perspective à long terme, il doit surtout exposer la « vision stratégique » du conseil municipal en matière l'occupation du sol, afin de satisfaire les intérêts et les besoins de la communauté. Ensuite, le plan d'urbanisme doit énoncer les orientations d'aménagement que poursuivra le conseil afin d'influencer l'évolution du territoire dans le sens de la vision stratégique.

Bref, la vision stratégique d'une municipalité est une projection d'elle-même vers l'avenir. Les orientations qui en découlent permettront de s'approcher de cet idéal au fil du temps.

Imaginons donc Chénéville en 2030.

En 2016, on parlait souvent de Chénéville comme d'une municipalité dévitalisée. En 2030, les résidents et les visiteurs la qualifie de communauté diversifiée, riche en commodités, sympathique, vivante et verdoyante. Les gens d'ici ont raison d'être fiers de leur chez-soi, ainsi que de tous les efforts qui ont été déployés et qui continuent de l'être pour faire de Chénéville un milieu d'appartenance épanouissant pour les jeunes familles et les aînés.

Ayant conservé et réaffirmé son titre de « centre de services » pour la région nord de la MRC Papineau, la municipalité a bien saisi l'importance et la pertinence de maintenir la concentration de son offre en matière de commerces et de services au cœur du noyau villageois, à la croisée des routes 315 et 321. Bien que l'économie chénévilloise jouisse grandement de cette position avantageuse, il n'en demeure pas moins que d'autres acteurs municipaux ont, eux aussi, su profiter de certaines forces du territoire pour contribuer à son rayonnement et son pouvoir d'attraction. Par exemple, le fort potentiel des sols cultivables est grandement exploité, de sorte que l'on retrouve une variété intéressante de producteurs et d'entrepreneurs agricoles de toutes les tailles, mettant parfois à la disposition du grand public leur savoir-faire ainsi qu'une panoplie de produits locaux uniques et empreints d'originalité. À cela s'ajoute l'abondance de « l'or vert », qui profite à l'industrie de la transformation forestière, qui utilise rationnellement et valorise habilement la matière renouvelable.

D'autre part, Chénéville a su préserver son charme champêtre, non seulement par la mise en valeur de ses paysages agropastoraux, mais également par la valorisation de son cadre bâti, de son patrimoine architectural et culturel, ainsi que par la bonification de l'expérience du territoire. Ayant judicieusement développé son parc immobilier à proximité du noyau villageois, la municipalité a le mérite d'avoir bien encadré son essor et d'avoir intégré de façon sécuritaire et harmonieuse les transports actifs et les transports par véhicules routiers ou récréatifs, permettant aux utilisateurs de rejoindre aisément et agréablement les principaux points de ravitaillement et les moteurs socioculturels de la municipalité.

Mais avant toute chose, Chénéville est un milieu de vie diversifié fondé sur la mixité sociale. En effet, la municipalité a su, à travers les années, se développer de façon à ce que tous ses



citoyens, peu importe leur âge, leur situation socioéconomique ou leur statut de résidence, y trouvent leur compte. Ainsi, en profitant de la disponibilité et de l'accessibilité des services, des installations et des divers équipements chénévillois, les résidants considèrent leur chez-soi comme un milieu où il fait bon vivre, échanger, se récréer, s'approvisionner et, surtout, s'épanouir.

Voilà le Chénéville dont nous rêvons pour 2030. Mais nous sommes en 2016 et beaucoup de chemin reste à parcourir pour atteindre cet idéal.

Le conseil retient donc les trois grandes orientations suivantes afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et pressentis. Ces orientations se déclinent ensuite en de multiples objectifs et pistes d'intervention.

1) Stimuler et consolider l'économie locale

Parce que la municipalité est dotée d'un éventail intéressant de commerces et de services divers, elle permet à la fois aux résidants de la région et aux villégiateurs de passage de s'y approvisionner. Chénéville étant le plus important pôle de ce genre au nord de la MRC, il est important que le village parvienne à renforcer cette offre, en plus de bonifier son caractère touristique et attractif, et ce durant les quatre saisons.

Dans le but de stimuler le tourisme et ses retombées économiques, la municipalité souhaite exploiter et mettre en valeur son potentiel environnemental et agricole. Non seulement Chénéville regorge de milieux verdoyants dont les atouts esthétiques sont indéniables et inspirent la détente et la sérénité, mais elle dispose également de ressources agricoles remarquables (qualité et rendement des sols, proximité des grands corridors touristiques, disponibilité d'espaces destinés à l'agriculture et à l'élevage), qui sauraient profiter aux petits producteurs et entrepreneurs créatifs, à la clientèle de passage, au rayonnement de l'économie locale ainsi qu'à l'expérience du territoire.

De plus, en misant sur développement de l'hébergement et des services touristiques complémentaires, la municipalité serait ainsi en mesure de satisfaire certains besoins des voyageurs parcourant la région tout en bonifiant ses possibilités de devenir une destination en soi, et non plus un simple lieu de transit. Finalement, il pourrait devenir tout à fait profitable et pertinent d'attirer diverses institutions d'enseignement liées au secteur de l'hôtellerie et de la restauration afin de contribuer à la viabilité du tourisme local et au rayonnement vocationnel de Chénéville.

Dans le but de stimuler et de consolider l'économie locale, la municipalité poursuivra les objectifs suivants :



- Assurer une gestion proactive du traitement physique et visuel des principaux corridors de la municipalité (routes 315 et 321);
- Favoriser la concentration des commerces et des services courants à l'intérieur du noyau villageois;
- Élargir la structure d'accueil touristique de la municipalité, notamment en matière d'hébergement et de services complémentaires;
- Encourager l'implantation d'institutions liées à l'hôtellerie et la restauration;
- Diversifier et bonifier l'offre en matière d'activités touristiques hivernales;
- Encourager l'implantation de fermettes et l'établissement de petits producteurs et entrepreneurs agricoles, favoriser leur visibilité et participer à l'effervescence du domaine agrotouristique;
- Améliorer l'efficacité et l'esthétique de l'affichage commercial.

2) Préserver l'environnement et valoriser le capital paysager du territoire

En grande partie, la qualité d'un paysage repose sur l'environnement construit. Les routes, l'ensemble des constructions qui les bordent, le patrimoine architectural, les aménagements publics, l'affichage et même les moindres petits détails utiles à l'habillage ou à la fonctionnalité des lieux peuvent contribuer ou, au contraire, nuire à l'attractivité, à l'agrément et au charme d'un milieu. De plus, les efforts de préservation et de valorisation, ainsi que l'attention soignée apportés aux différentes catégories de paysages, contribuent indéniablement aux retombées économiques du tourisme sur le milieu d'accueil.

Une protection adéquate de l'environnement naturel engendre non seulement une meilleure qualité de vie, mais permet également d'assurer la préservation et la pérennité des espèces animales et végétales qui y vivent ainsi que d'agrémenter l'expérience touristique, où la clientèle est habituellement à la recherche de lieux inspirant la détente, la nature et le dépaysement face aux milieux urbains qu'elle habite.

Dans le but de préserver et de valoriser son capital paysager et environnemental, la municipalité poursuivra les objectifs suivants :

- Favoriser l'intégration harmonieuse du bâti et des espaces construits au sein de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent;
- Sensibiliser les propriétaires, particulièrement ceux en bordure des grands axes et ceux possédant une construction patrimoniale, à l'importance de l'harmonisation architecturale et de la mise en valeur du bâti;
- Resserrer et améliorer les critères d'aménagement à l'endroit des commerces et des grandes surfaces;
- Favoriser le développement de différents créneaux de l'industrie forestière tout en encadrant adéquatement ses activités;
- Limiter la construction dans les zones où la topographie est plus prononcée;



- Concentrer le développement à l'intérieur et à proximité du noyau villageois;
- Améliorer la gestion architecturale par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Veiller à la mise aux normes des diverses installations recueillant les eaux usées;
- Déployer des projets et des initiatives de récupération des matières compostables et de réutilisation de matières résiduelles;
- Améliorer la réglementation l'affichage, afin de favoriser son harmonisation au cadre paysager.

3) Stimuler l'expansion démographique et bonifier l'offre de services

La population du nord de la MRC affiche un vieillissement accéléré et Chénéville est déjà le pôle le mieux pourvu pour répondre aux besoins des aînés. Il faut donc continuer à enrichir l'offre en logements et en services, de manière à encourager le plus grand nombre d'aînés papinois de venir habiter à proximité de tous les services dont ils ont besoin.

Il en va de même pour les jeunes familles, car la municipalité possède de nombreux équipements (école primaire, bibliothèque, salle de loisirs, parc avec modules de jeux, garderies).

Dans le but de stimuler l'expansion démographique et de bonifier son offre de services, la municipalité poursuivra les objectifs suivants :

- Favoriser la construction d'une gamme diversifiée de logements s'adressant à différents types de ménages;
- Préconiser l'intégration de services dans les différents projets de développement et d'habitation à venir;
- Favoriser l'implantation d'entreprises et d'institutions offrant des emplois plus spécialisés et à temps plein;
- Promouvoir l'implantation d'infrastructures de transports sécuritaires, accessibles et alternatives à l'automobile;
- Favoriser et encourager les initiatives communautaires ainsi que les activités et les échanges multigénérationnels;
- En collaboration avec les organismes concernés, améliorer l'accès au transport adapté.



SECTION 3 | LE CADRE D'INTERVENTION



Considérant les orientations d'aménagement exposées à la section précédente, le cadre d'intervention présente d'abord les « affectations du sol », soit la vocation principale que le conseil attribue à chacune des aires qui composent le territoire municipal. La carte 5 de l'annexe 1 découpe ainsi le territoire de la municipalité en plusieurs « aires d'affectation », auxquelles est associée une vocation principale.

Ces affectations municipales découlent principalement des « grandes » affectations régionales établies pour toute la MRC Papineau dans son schéma d'aménagement et de développement. Le conseil municipal a toutefois le loisir, à la lumière des enjeux locaux et des besoins plus spécifiques de la communauté, de préciser et de redéfinir ces vocations à l'échelle locale, dans la mesure où cela ne compromet pas les affectations régionales indiquées au schéma de la MRC.

Pour chacune des aires d'affectation, le plan d'urbanisme indique également la densité d'occupation à atteindre.

Finalement, le cadre d'intervention incorpore aussi les projets d'infrastructure de transport envisagés par la municipalité.



AFFECTATION « FORESTERIE »

Largement prédominante en termes de superficie, cette affectation couvre principalement le nord et l'est du territoire municipal. Elle est caractérisée par la présence d'un dense couvert végétal, majoritairement composé de feuillus et de diverses essences à haute valeur commerciale.

En plus de pouvoir accueillir des usages de type «conservation » et la mise en place d'activités de nature écotouristique et récréotouristique, il est également possible d'y permettre des usages tels que l'exploitation forestière, les scieries et d'autres entreprises de transformation primaire du bois de coupe, ainsi que certaines entreprises dont l'établissement se justifie par la présence d'une ressource naturelle (gravières, carrières, sablières). Or, ces activités doivent être soumises à certaines règles d'implantation, afin que leur présence ne dénature pas la richesse de l'environnement paysager.

Bien que cette affectation puisse aussi accueillir certaines constructions résidentielles et de villégiature, la densité d'occupation variera, selon les endroits, entre « nulle » et « très faible ».



AFFECTATION « AGRICULTURE À POTENTIEL ÉLEVÉ »

Puisque les zones englobées par cette vocation présentent des qualités pédologiques considérables et de vastes superficies cultivables, l'affectation « Agriculture à potentiel élevé», que l'on retrouve principalement au centre/sud-ouest de la municipalité, est destinée à la pratique des activités agricoles. Toutefois, dans le but de soutenir le maintien ou la relance de ces dernières, certains usages d'appoint peuvent également être permis en ces lieux. Parmi ceux-ci, on relève notamment :

- les résidences unifamiliales ou intergénérationnelles reliées à l'agriculture et déjà autorisées en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAA, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation de la *Commission sur la protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) émise avant le 17 mai 2006;
- les commerces et les services complémentaires aux activités de production spécifiques de la ferme concernée, tels que le conditionnement, la transformation, l'entreposage, la vente en gros, la vente au détail d'un produit de la ferme, le service saisonnier de restauration dans une cabane à sucre située dans une érablière en production, les activités relatives à l'agrotourisme (visites de groupes, tables champêtres, gîtes à la ferme) et les établissements éducatifs de formation aux productions de la ferme;
- la construction d'une nouvelle résidence, à la condition que l'unité foncière réceptrice ait une superficie d'au moins 30 hectares et un frontage d'au moins 120 mètres.

Peuvent également être autorisés certains usages comme les commerces et les services implantés à l'intérieur d'une résidence (à la condition qu'ils occupent une superficie moindre que l'usage résidentiel), les industries agricoles, bio-alimentaires et extractives, les commerces de récréation extérieure, les commerces et services exercés en association avec un usage agricole ou forestier, ainsi que les commerces et services basés sur le caractère champêtre du milieu. Cependant, l'implantation de ces usages nécessite l'approbation de la CPTAQ.

En zone agricole, la densité d'occupation doit nécessairement être très faible.



AFFECTATION « VILLÉGIATURE »

Située en périphérie du périmètre d'urbanisation, l'affectation « Villégiature » inclut d'intéressants espaces, parfois végétalisés, parfois vallonnés, qui présentent assurément un potentiel paysager non négligeable. Tel que son nom l'indique, cette affectation est destinée à accueillir des résidences saisonnières et des établissements touristiques, tout en encadrant suffisamment ces activités de façon à assurer une cohabitation harmonieuse entre celles-ci et les écosystèmes en place.

Parmi les principaux usages pouvant y être autorisés, notons les activités récréatives, écotouristiques, récréotouristiques et divers usages complémentaires à celles-ci (hébergement, restauration), ainsi que les résidences permanentes ou saisonnières, incluant une petite entreprise à l'intérieur du domicile. Les maisons mobiles y seront toutefois prohibées.

L'affectation « Villégiature » peut également accueillir des usages de « fabrication artisanale » ainsi que des petits commerces de proximité, dans la mesure où la superficie de ces derniers n'excède pas 250 m². Il pourra en être de même avec les activités industrielles sans nuisance, pourvu que toute émission sonore ou olfactive soit imperceptible de l'extérieur des bâtiments et que leur superficie au sol n'excède pas 500 mètres carrés.

La municipalité pourra aussi autoriser le lieu d'élimination des boues septiques qui est déjà exploité sur le lot 7 du rang 1 du canton d'Hartwell.

De façon générale, la densité d'occupation de cette affectation sera faible.



AFFECTATION « HABITAT MIXTE »

Cette affectation caractérise le secteur villageois, dont les limites correspondent au périmètre d'urbanisation de la municipalité illustré approximativement sur la carte 5 de l'annexe 1. Les limites exactes de ce périmètre apparaissent sur le feuillet 2 du plan de zonage qui accompagne le règlement de zonage.

Riche de sa diversité commerciale et de sa concentration résidentielle, le secteur villageois est destiné à accueillir les différentes activités de la vie quotidienne, en plus d'être un lieu propice aux échanges interpersonnels et à l'épanouissement collectif. Valorisant la combinaison diversifiée des usages résidentiels, commerciaux, culturels, institutionnels et administratifs, l'affectation « Habitat mixte » mise également sur la densification de l'espace et sur l'optimisation des infrastructures et des installations existantes.

Les projets de résidences bigénérationnelles et multifamiliales seront les bienvenus, tout comme les logements adaptés aux besoins des aînés, qui pourront ainsi bénéficier de la proximité des services et de l'animation des lieux.

Les jeunes familles pourront, elles aussi, profiter du fait que certains commerces, services et institutions (épicerie, école, bibliothèque, centre communautaire, parc, garderie) se trouvent à quelques pas.

Le réaménagement sommaire des infrastructures de déplacement existantes, afin de mieux y intégrer l'auto, le vélo et la marche, contribuera également à l'animation des lieux.

Évidemment, dans une perspective d'harmonisation de l'esthétique villageoise, une attention toute particulière devra être accordée à l'affichage et au traitement de l'environnement visuel. La valorisation esthétique aura non seulement des effets bénéfiques sur la fréquentation touristique et l'économie locale, mais renforcera aussi l'attachement identitaire des résidents envers leur village.

La densité d'occupation variera, selon les endroits, entre « moyenne » et « élevée ».

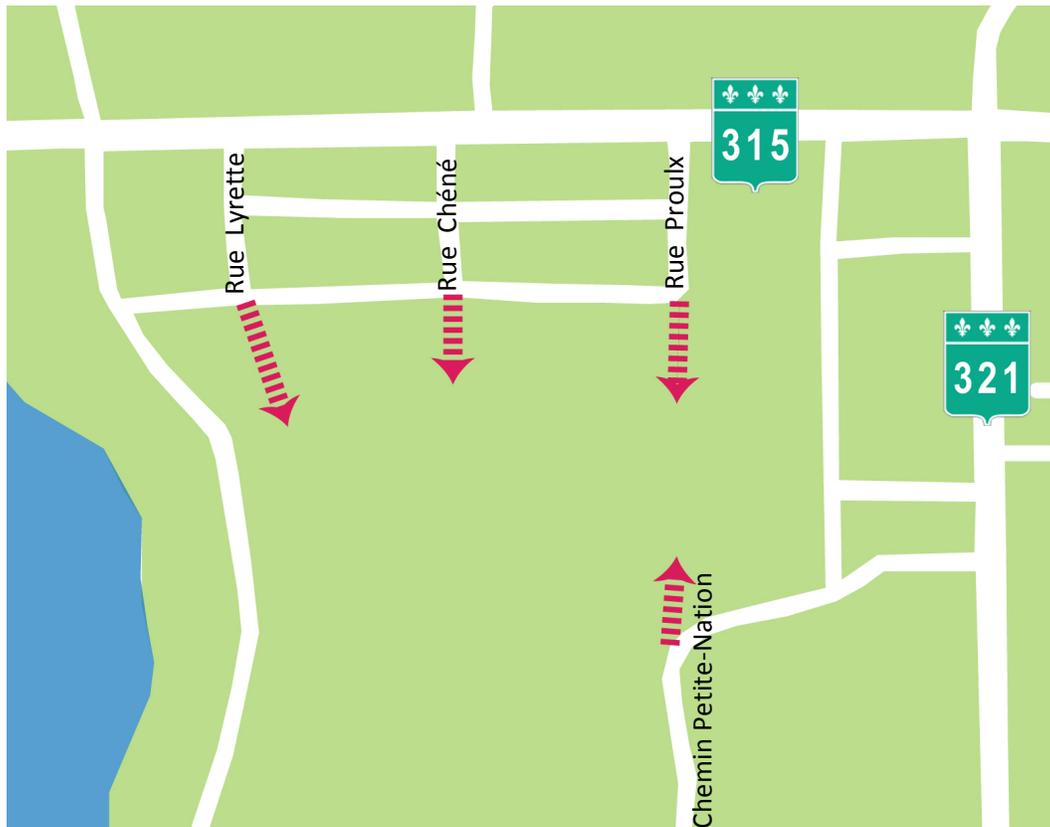


LE RÉSEAU DE CIRCULATION PROJETÉ

Étant donné les services et la qualité de vie qu'offre Chénéville, dans un contexte de vieillissement régional très marqué, les nombreux atouts dont dispose la municipalité pourraient attirer un nombre significatif de nouveaux résidents dans les années à venir.

La nouvelle autoroute 50 permet dorénavant de relier beaucoup plus rapidement Chénéville aux grandes villes, améliorant du coup l'accessibilité des résidents aux emplois urbains, et inversement, l'accessibilité des citoyens aux espaces de villégiature de la vallée de la Petite-Nation.

Pour ces raisons, la municipalité envisage de prolonger le réseau routier actuel. Le secteur situé au sud-ouest de l'intersection des routes 315 et 321 présente un potentiel fort intéressant, notamment par la quantité d'espaces constructibles qui s'y trouvent ainsi que par sa proximité du noyau villageois.



Prolongement envisageable du réseau existant

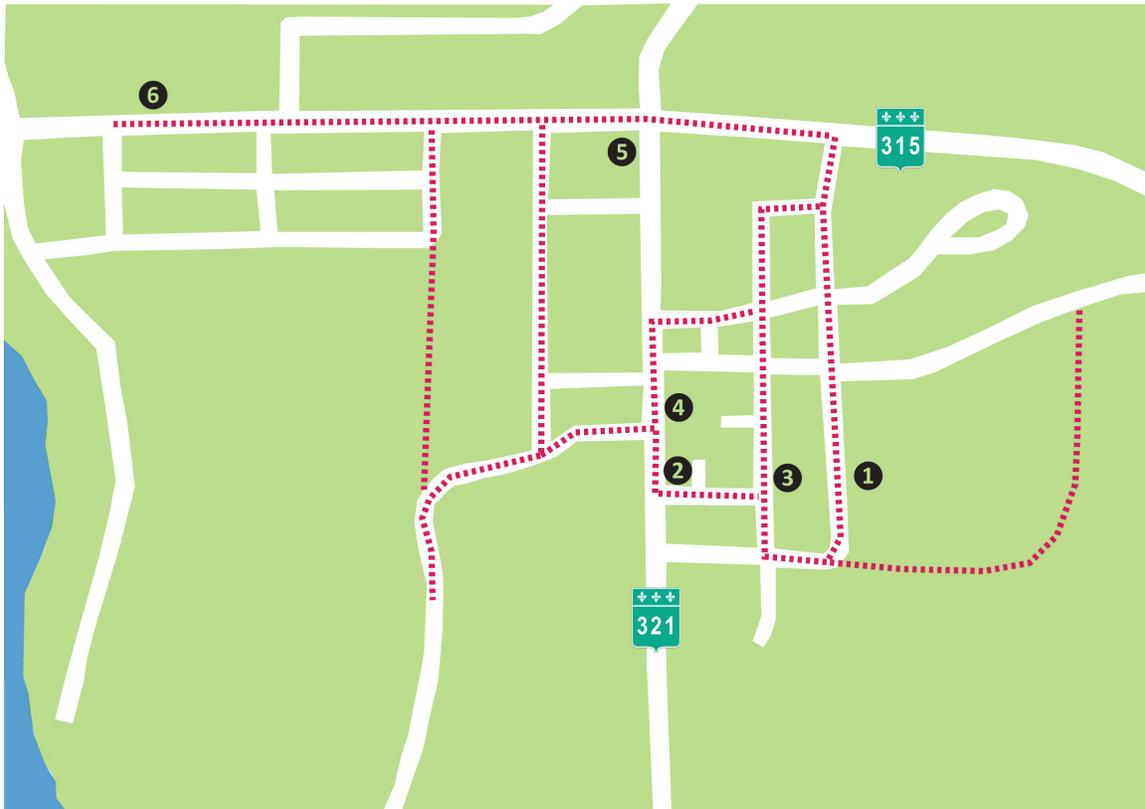
Carte : Mélissa Fachinetti

Outre l'extension du réseau viaire, la municipalité souhaite également une meilleure intégration des modes de déplacements actifs, par l'aménagement de voies « multi modes » où peuvent circuler simultanément cyclistes et piétons. Ces voies pourraient être déterminées à même les



rues existantes, par un simple marquage au sol et certains aménagements paysagers sommaires. En plus de rejoindre la majorité des établissements répondant aux besoins quotidiens des gens – école(1), parc(2), bibliothèque(3), clinique/pharmacie(5), épicerie(6) – et certains lieux structurants – église(4), mairie/centre communautaire -, le tracé projeté permet également de relier entre eux certains tronçons existants, notamment sur le chemin Petite-Nation.

À plus long terme et selon les besoins, ce réseau pourrait s'élargir et éventuellement s'insérer dans un ensemble parcourant la grande région papinoise.



Tracé multimodal (cyclistes/piétons) projeté
Carte : Mélissa Fachinetti



CONCLUSION

Bénéficiant d'atouts considérables et d'une localisation enviable, Chénéville est appelée à se développer dans les années à venir. Jusqu'à ce jour, de nombreux efforts ont été investis afin d'en faire un milieu de vie agréable et convivial. Les acteurs locaux doivent continuer dans cette voie. Dans le but d'enrichir la vie culturelle, économique, environnementale et sociale de la communauté chénévilloise, il importe de valoriser les activités en lien avec l'agriculture, la foresterie et le tourisme, d'appuyer l'abordabilité et la pluralité du parc immobilier, de soutenir les initiatives socioculturelles nécessaires à la consolidation de la collectivité, ainsi que de protéger la valeur remarquable des paysages du territoire.

Élaboré dans une perspective de développement durable tout en répondant aux réalités actuelles et aux besoins auxquels est confrontée la municipalité, le plan d'urbanisme de Chénéville invite les citoyens à poursuivre la construction de ce milieu de vie répondant à leurs aspirations et leur permettant de s'épanouir pleinement.



MÉDIAGRAPHIE

ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU. 2010. *Alliance Alimentaire Papineau – Entraide alimentaire*. En ligne.

<http://www.alliancealimentairepapineau.com/>

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ DE PAPINEAU. s.d. *CLSC et Centre d'hébergement Petite-Nation*. En ligne.

<http://www.csspapineau.qc.ca/>

ÉPURSOL. s.d. *Épursol – site de compostage*. En ligne.

<http://www.epursol.ca/site-de-compostage>

GOOGLE. 2013. *Google Maps – Chénéville*. En ligne.

<http://maps.google.ca>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2009. *Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT) - Investissement de près de 9,5 M\$ en Outaouais pour le développement d'un créneau en foresterie*. En ligne.

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Fevrier2012/20/c5645.html>

LAMARCHE, Claude. 1976. *L'histoire de la vallée de la Petite-Nation*. Ottawa. 98 p.

LAROUCHE, Lina; COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE PAPINEAU. 1990. *Si Papineau m'était conté....* Papineauville. 56 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2010. *Répertoire des municipalités*. En ligne.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. 2012. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec – Patrimoine immobilier*. En ligne.

<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq>

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Septembre 2013. *Répertoire des terrains contaminés*. En ligne.

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines>

MRC PAPINEAU. 2011. *Rapport synthèse – Inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais*. 232 p.

MRC PAPINEAU. 2013. *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau – version adoptée*. 399 p.

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE. 2012. En ligne.

<http://www.ville.cheneville.qc.ca>

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE. 2012. *Politique familiale et MADA*. 11 pages.



MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE. 2013. *Jours J BMR – L’invasion de la Petite-Nation*. En ligne.
<<http://www.letourdulacsimonbmr.ca/>>

STATISTIQUE CANADA. 2012. « Données sur les exploitations et les exploitants agricoles en 2011 ». *Recensement de l’agriculture de 2011*. En ligne.
<<http://www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/>>

STATISTIQUE CANADA. 2013. *Recensement du Canada*. En ligne.
<<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>>



DISPOSITIONS FINALES

1. ADOPTION

Par le présent règlement 2016-059 révisant le plan d'urbanisme adopté par le règlement n° 2000-003, le Conseil décrète l'adoption du plan d'urbanisme 2016 dans son ensemble et également chapitre par chapitre et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre ou un paragraphe de celui-ci était ou devait être un jour déclaré nul, les autres parties du présent plan d'urbanisme continueraient de s'appliquer.

2. REMPLACEMENT

Le présent plan d'urbanisme 2016 remplace le plan d'urbanisme adopté par le règlement n° 2000-003, tel qu'amendé.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 2016-059 révisant le plan d'urbanisme entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET PASSÉ À CHÉNÉVILLE, ce _____ 2016

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière

